

L'ORATEUR EN LOGE

Ethos & Praxis

L'INTERPRETATION DU REGLEMENT
LES CEREMONIES
LES PLANCHES RITUELLES

Alain VERNET

Marc ORRILLARD

Jean- Claude BRAULT



Table des matières

PRÉAMBULE.....	11
AVANT-PROPOS	13
ÉTHOS ET PRAXIS.....	21
L'ORATEUR AU SEIN DU COLLÈGE DES OFFICIERS.....	25
EPIPHANIE OU MAIEUTIQUE.....	43
RITES ET RITUELS.....	65
CRITIQUE DE LA RAISON MAÇONNIQUE UNE CERTAINE IDÉE DE L'HUMANITÉ	117
QUELQUES CONSEILS PRATIQUES.....	133
LE GARDIEN DE LA CONSTITUTION	137
LE LECTEUR DE LA CORRESPONDANCE OFFICIELLE	143
LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LOGE	147
LE RÔLE PARTICULIER DE L'ORATEUR.....	149
LES PLANCHES RITUELLES	153
LE RAPPORT MORAL DE L'ATELIER.....	155
LES MORCEAUX D'ARCHITECTURE.....	159

Les Planches D'accueil

Les Initiations

<i>Exemple 1</i>	161
<i>Exemple 2</i>	166
<i>Exemple 3</i>	174
<i>Exemple 4</i>	183
<i>Exemple 5</i>	188
<i>Exemple 6</i>	194
<i>Exemple 7</i>	200

L'augmentation De Salaire Au Grade De Compagnon

<i>Exemple 1</i>	205
<i>Exemple 2</i>	212
<i>Exemple 3</i>	226

<i>Exemple 4</i>	229
<i>Exemple 5</i>	232
L'exaltation A La Maîtrise	
<i>Exemple 1</i>	237
<i>Exemple 2</i>	242
<i>Exemple 3</i>	247
L'affiliation	
Les Planches Funebres	
<i>Exemple 1</i>	257
<i>Exemple 2</i>	261
<i>Exemple 3</i>	268
<i>Exemple 4</i>	273
<i>Exemple 5</i>	276
<i>Exemple 6</i>	281
<i>Exemple 7</i>	285
L'installation Des Officiers	
L'allumage Des Feux	
<i>Exemple 1</i>	294
<i>Exemple 2</i>	303
Le Banquet D'ordre	
<i>Exemple 1</i>	310
<i>Exemple 2</i>	312
<i>Exemple 3</i>	315
QUELQUES PLANCHES PLUS PERSONNALISEES	324
Sur l'initiation	
Le petit garçon qui regardait le ciel (à la manière d'un conte poétique et philosophique)	
Sur les valeurs de la Franc-Maçonnerie	
Les Trois Fils (à la manière d'un conte philosophique)	
CONCLUSION	343



PRÉAMBULE

Cet ouvrage est une reprise transformée, enrichie et améliorée, d'un essai antérieur diffusé à quelques exemplaires, un peu à la manière d'un samizdat, bien qu'il n'ait pas eu exactement le même caractère de clandestinité, et que son lectorat ne bénéficiât pas des relais qui font le succès de ces publications interdites. En effet il ne s'inscrivait pas dans une logique de transgression, mais se voulait tout simplement une manière de vérifier l'intérêt d'icelle.

Si l'intérêt fut réel, en revanche le contenu suscita des critiques, prises en compte dans ce texte très remanié, et pour beaucoup nouveau. Celles-ci portaient sur l'aspect mosaïque de l'écrit, ce qui s'explique par la pluralité d'auteurs ayant chacun leur style propre, lequel est plus ou moins lyrique, plus ou moins soutenu, et dont les références sont différentes, ce qui, handicap initial, peut cependant, à terme, constituer un enrichissement. Ces critiques portaient aussi sur l'aspect inégal de l'ouvrage, dont certains contenus apparaissaient comme du remplissage, voire de l'autosatisfaction, de l'autopromotion, dans la mesure où ils reprenaient des planches qui n'étaient pas directement en lien avec l'axe central du projet : des mo-

dèles pour les circonstances cérémonielles d'un atelier, des repères et suggestions pour un orateur débutant, ou en manque de temps, ou en panne d'inspiration ; ou des réflexions pouvant concerner la forme et le fond de son office. C'est pourquoi nous avons replacé notre texte dans une perspective quasi utilitariste, même si nous avons tenté, à travers cela, qui s'assimile à une praxis, d'y faire percevoir une unité, que nous pensons être un éthos, c'est-à-dire la défense et l'illustration des valeurs maçonniques, ce qui est l'essence même du plateau d'Orateur, dont la garde de la Constitution et du Règlement, n'est que l'application de cet ethos, des moyens au service d'une fin, celle de dégager, d'approfondir, de rendre visible la spécificité et le telos de la maçonnerie..

Ce recueil de planches, guide d'inspiration, se veut donc une aide, un modèle, en quelque sorte une forme, un Eidos, une Idée, mais aussi un catalyseur, et finalement un initiateur, pour les intelligences individuelles. Il n'a d'autre objectif que de les accompagner, de les mettre en mouvement, de leur servir de support de réflexion, et d'être miroir pour les créations singulières et personnelles. Il est possible qu'il soit facilitateur, mais en aucune façon il ne saurait remplacer le travail et la créativité individuels, et s'il peut servir de base, d'assise, à l'épanouissement d'une recherche et d'une création, il n'en épuise pas la nécessité et l'obligation.

AVANT-PROPOS

Aucun atelier maçonnique ne ressemble à un autre, même quand il y a similitude de rite et appartenance à une même obédience. C'est bien pourquoi chaque loge veille jalousement à préserver son indépendance, et qu'existe la règle fondamentale de la démocratie presque directe, souvent poussée jusqu'à l'absurde, en tout cas à l'extrême lourdeur que connaissent tous les délégués au convent : une loge, une voix. En effet il existe toujours des interprétations personnelles des rituels, ce qui introduit d'inévitables variantes, mais il faut aussi tenir compte du poids de l'histoire et de la tradition, si bien que le déroulement d'une tenue est spécifique à chaque atelier, tandis qu'on peut même aller jusqu'à dire qu'il n'est jamais identique entre deux tenues, quand bien même il s'agit du même atelier. Chaque tenue, quelque similitude rencontrée en raison de la pratique d'un rituel constant et semblable assez souvent dans le temps comme dans l'espace, reste toujours une première dernière fois¹.

1 Utilisant ici un concept du philosophe Vladimir Jankélévitch ; étant entendu qu'il y a des variations selon le rite pratiqué, lequel, selon la même filiation philosophique, pourrait être qualifié d'organe-obstacle, c'est-à-dire une nécessité qui rassemble au centre de l'union, mais qui différencie. Ce qui fait du rite, et donc

Ainsi chaque atelier maçonnique dégage une égrégore bien particulière, une couleur, une vie, une sentimentalité qui lui sont propres, qui tiennent certes au rituel pratiqué, à ses aménagements, au formalisme avec lequel on le pratique, mais aussi à son passé, à la personnalité de chacun de ses membres, à la fréquentation de ses colonnes, à la qualité de ses travaux et de ses réflexions, et parfois au nombre de ses visiteurs.

L'égrégore d'une loge est aussi le résultat de l'osmose qui se produit entre chacun des maillons qui la compose, et est bien souvent la conséquence du travail des officiers, qui, chacun avec leur personnalité, assument pour une durée nécessairement limitée – ce qui leur permet sans doute de donner le meilleur d'eux-mêmes – une part du fonctionnement de la loge, pour faire que la maçonnerie soit toujours plus le centre de l'union, afin que règne plus de concorde, d'harmonie, de fraternité entre les maçons, ce qui ne peut que faciliter l'essentiel du travail maçonnique : la construction du temple intérieur, le travail de soi sur soi au filtre de la rencontre avec les autres, le passage du singulier à l'universel, de l'individualisme à la République.

C'est pourquoi le Vénérable doit en permanence veiller à ce que les officiers soient à leurs plateaux. Il a une charge d'animation et d'administration générale de son atelier. Il est aidé dans les tâches administratives par le secrétaire. Les deux surveillants l'assistent pour faire que les travaux symboliques tendent vers la perfection, en per- des rituels, un moyen, au service d'une fin : propager les valeurs (ou les vérités) maçonniques.

mettant que le rituel agisse en quelque sorte comme un étayage anaclitique, une aide, une assistance, une béquille à l'expression, au développement, à l'organisation, à l'enrichissement de la pensée. Lors des cérémonies d'initiation, d'augmentation de salaire, mais aussi pour l'introduction des visiteurs ou des dignitaires, le Grand Expert l'assiste également pour l'application du rituel, afin d'en dégager toute la substance et y ajouter la couleur de l'émotion. En conséquence si l'égrégore d'un atelier dépend du Vénérable et de l'ensemble des officiers, l'efficacité de son fonctionnement symbolique dépend de la triade Vénérable – Surveillants, tandis que la qualité intellectuelle du déroulement des travaux doit beaucoup à la rigueur, à la maîtrise, à l'expression des officiers qui siègent à l'Orient.

L'Orateur occupe à l'Orient une fonction essentielle, primordiale, indispensable. C'est lui, le plus souvent, qui va donner le ton, la couleur, le fondamental de la loge, par la pertinence de ses interventions, sa capacité à dégager l'essentiel de l'accessoire, la richesse, l'élégance, la beauté des planches rituelles qu'il présentera au moment des initiations, des augmentations de salaire et plus généralement à l'occasion de toutes les cérémonies qui scandent la vie d'une loge maçonnique.

Exceptionnellement un frère ou une sœur peut se retrouver dans une fonction d'Orateur un peu différente de celle qu'il vit en loge, c'est-à-dire qu'il peut se retrouver Orateur d'un congrès régional, voire d'un Convent, cette assemblée législative souveraine qui décide du fonc-

tionnement à venir d'une obédience maçonnique, de ses orientations, mais aussi assemblée générale qui approuve les comptes-rendus et vote le budget. Il y là, surtout en ce qui concerne un convent, une charge écrasante, et qui peut faire peur, car du talent de l'Orateur, de sa maîtrise des situations, de sa capacité d'analyse des émotions, de sa sensibilité à ce qui se vit, de son écoute, de la sympathie ou de l'antipathie (ce qui arrive malgré la fraternité, qui n'abolit pas totalement, et c'est sans doute heureux, la dimension inconsciente et émotionnelle) qu'il dégage, ses conclusions seront ou non adoptées, et par là des décisions qui peuvent s'avérer vitales pour l'obédience, ou en tout cas permettant des améliorations de son fonctionnement et de ses pratiques. Il faut cependant aborder ces expériences, au demeurant rares dans une vie maçonnique, avec modestie, et comme n'importe quel autre plateau confié au sein de son atelier, en restant disponible, et comme on dit « à la disposition ». En effet nombre de participants mis à part, et type de décisions sur lesquelles il doit conclure, l'Orateur, en ces situations, doit agir d'une façon identique à celle qui serait la sienne en loge. Dans un congrès régional, l'orateur prononce l'éloge funèbre, le plus souvent, mais il doit conclure sur de nombreux rapports de commissions, qui contiennent souvent des modalités pratiques, techniques et administratives, et il est important d'identifier chacune de ces décisions, dont il est hautement souhaitable qu'elles fassent l'objet d'un vote distinct, et donc de conclusions séparées de l'orateur, fût-ce au risque d'un certain " saucissonnage ". Il faudra cependant que l'orateur propose un vote de validation des

rapports proposés, en plus de ces votes sur des points particuliers, en sachant que, lorsque des amendements sont proposés, il faut d'abord statuer sur ces propositions, avant les décisions plus générales. Dans un Convent le propos initial de l'Orateur doit tout à la fois dire la règle, fixer le cadre, sans oublier de rappeler l'essence même de la maçonnerie. Pour le reste de son office, et malgré l'enjeu qui peut sembler plus important (ce n'est d'ailleurs pas tant l'enjeu que la tension nerveuse qui diffèrent), il doit procéder avec clarté, rigueur, concision, avec la même méthodologie que celle proposée ci-dessus pour un congrès régional.

L'Orateur, gardien de la constitution et du règlement doit veiller à leur application, et en demander l'application lorsque ceux-ci sont violés. Il doit aussi donner ses conclusions pour orienter les votes émis par l'atelier, à l'issue de l'expression des colonnes. Il doit aussi donner lecture des communications officielles de l'obédience. C'est à lui, souvent, qu'il incombe de présenter le rapport moral de l'atelier, qui résume l'activité annuelle de la loge. C'est à lui naturellement de présenter les planches rituelles lors des cérémonies maçonniques qui se déroulent au long d'une année de vie en loge : installation des officiers, initiations, affiliations, augmentations de salaire, tenues funèbres, et, le cas échéant, allumage des feux. La beauté, la force, l'émotion, qui se dégagent de ces cérémonies sont souvent fonction de ses planches, qui représentent un travail, une pierre façonnée avec art, méticu-

losité, ou conviction. Chacun, occupant ce plateau, le construit avec ce qu'il est : son cœur, son intelligence, sa culture, et il convient toujours d'être le plus spontané et le plus authentique. Néanmoins pour connaître la difficulté de ces exercices, et savoir qu'il est toujours souhaitable de s'entourer d'avis et de conseils, nous proposons quelques exemples, que chacun utilisera comme il l'entend, à sa convenance, pour en faire le miel de ses propres œuvres, que chacun taillera, retaillera, dégrossira, s'il le souhaite, à la mesure de la pierre qu'il désire façonner. Enfin il peut arriver que l'Orateur présente aussi des planches personnelles, dont il est souhaitable qu'elles puissent rester en relation avec son office.

Nous donnerons donc des réflexions générales sur l'esprit dans lequel doit s'exercer l'office d'Orateur, ce que nous qualifions d'éthos, qui, d'une certaine manière, ne dit rien d'autre que les fondamentaux et l'essence de la maçonnerie, puis ce que nous qualifions de praxis, soit quelques conseils, concernant la pratique du règlement, la formulation des conclusions, la lecture de la correspondance, avant de fournir quelques échantillons modestes de planches rituelles prononcées par l'un ou l'autre, et de terminer par quelques exemples de planches non rituelles, mais correspondant à l'office de l'orateur et à sa nécessaire réflexion.

Les modèles de planches peuvent convenir pour toutes les obédiences, qu'elles soient masculines, mixtes, féminines, même si, écrites par des hommes, il faudra évidemment les interpréter et les adapter à des spécificités

plus féminines, à supposer qu'il y en ait. Enfin elles sont d'abord conçues pour des obédiences pratiquant en priorité le rite français ou le REAA (rite écossais ancien accepté). S'agissant de modèles, de sources d'inspiration, ils devront cependant toujours être ajustés aux circonstances qui motivent les planches que l'Orateur doit prononcer. En sachant que nombre de planches rituelles s'adressent de manière privilégiée à une ou quelques personnes (ainsi dans le cas des initiations, augmentations de salaire, affiliations), et qu'il faut donc savoir faire des liens entre le général et le particulier.

Il est cependant évident qu'on ne peut occuper ce plateau (mais comme n'importe quel plateau) d'une manière purement utilitariste, instrumentale, fonctionnelle, centrée sur sa seule praxis, somme toute les moyens, sans se préoccuper de son éthos, de ses fins, donc d'une réflexion sur l'essence de la maçonnerie, ses buts, ses méthodes, son logos, donc ses rites et rituels, leur signification, et la place de cet office dans l'économie et l'équilibre d'une tenue maçonnique. C'est pourquoi il faut intégrer les quelques conseils et modèles de planches proposés (et spécialement les planches rituelles) dans une construction plus globale, qui n'est autre qu'un temple symbolique.

ÉTHOS ET PRAXIS

Il est paradoxal de proposer des suggestions d'écriture pour un officier de loge dont l'essence est d'être dans l'oralité. C'est d'ailleurs le propre de la maçonnerie d'avoir un corpus de connaissances reposant sur les seuls sons, énoncés comme entendus, par conséquent toujours apparitions-disparaissantes, qui circulent de bouches à oreilles, sans jamais s'abîmer (donc s'implanter) dans une quelconque matière qui en garderait la forme, sauf peut-être à l'état de traces imperceptibles, sauf à ceux en capacité de les décrypter, et, dès lors, de les voir. N'a-t-on cependant pas dit (et même écrit; paradoxe s'il en est) que l'essentiel était invisible pour les yeux?² Cela ne signifie nullement n'avoir aucune mémoire, mais celle-ci reste toujours en grande partie cachée, car, même pénétrée, découverte, elle gardera un aspect tellement évanescent, qu'il sera toujours difficile d'en percevoir tous les secrets, d'en pénétrer tous les mystères. C'est dire que si la praxis de l'orateur est l'oralité, c'est aussi son ethos, sa substance, lui qui, par et dans son office, se fait, devient, la quintessence de la maçonnerie, comme gardien de ses fondamentaux. D'ailleurs on conclue son intervention par « j'ai dit », ce qui indique

bien une parole, qui, même tracée sur une planche, a pour destination d'être lue, et, par conséquent, d'abord entendue. C'est pourquoi le terme de planche indique plus un mode de conservation, dans l'après coup, de ce qui a été dit, que l'usage qui en sera fait ici et maintenant, dans le moment où elle est exprimée. Mais une trace n'est pas une gravure ; elle conserve un caractère précaire, évanescent.

L'orateur est gardien de la Loi (la Constitution, le Règlement Général, le Règlement -s'il y a lieu- particulier de la loge), ce qui lui confère l'apparence d'être mémoire, et interprète, d'un texte. Mais ce texte, s'il doit être respecté, n'en demeure pas moins une hypostase, un reflet, d'un ethos plus général, qu'il s'est efforcé de figer, de transcrire, d'écrire, pour l'éternité, que sa praxis présente, au double sens d'actuel, momentané, mais aussi de cadeau, qui nous vient du passé, comme un don à préserver et redonner dans l'avenir, texte qui enferme, illustre, et prescrit un éthos, dont la valeur est si performative, que, même dans le silence du texte, l'Orateur peut s'y référer comme à une règle non écrite, mais applicable par référence et analogie.

Nul n'en disconvient l'office d'Orateur est celui de la parole, dans laquelle s'incarnent tout un poids de l'histoire, tout le poids de l'avant qu'il offre et du futur qu'il propose, et qu'il fait partager dans l'instant présent. L'étymologie latine : orare, n'exprime rien d'autre que cette importance accordée au dire. Orare, c'est parler, même si, quand il formule une conclusion, l'orateur parle avec une perspective précise, une attente, celle d'orien-

ter une décision, une position, de l'atelier, auquel, somme toute, il demande de valider son point de vue. Ce faisant, d'une certaine manière, il prie les frères et sœurs de l'atelier de le rejoindre, de parcourir l'éventuelle distance qui les sépare de lui. Orare en effet peut se traduire aussi par prier, même si, quand le dire possède ce caractère de demande on est plus proche du précarise latin (prieant), formé de prex (prier) et arius (action de), qui traduit littéralement le prosenke grec (prière vers, le pro montrant un mouvement initiateur), et le sanskrit prachh (demander); demande dont la satisfaction, bref la réponse, sont incertaines, aléatoires, changeantes, ainsi qu'on le perçoit dans le précaire, mot dérivant du même précarise. Le dire suppose donc toujours une relation d'altérité, un jeu avec la distance, à réduire, accroître, comprendre, éclairer, qu'elle soit le fait d'un différent de soi, ou d'un autre soi-même, qui s'auto-évalue en quelque sorte, ainsi que l'exprime le terme hébreu signifiant prier : tefilah.

Ainsi par sa praxis l'Orateur facilite la rencontre au Centre de l'union, c'est-à-dire l'éthos de la loge, hypostase de toute la tradition maçonnique. C'est une praxis qui dit une éthique, mais qui aussi, en la disant, la reconstruit toujours, à la manière d'un éternel retour.

L'ORATEUR AU SEIN DU COLLÈGE DES OFFICIERS

Quelle que soit l'obédience, et ses particularités, comme le rite auquel travaille la loge, le rôle du collègue des officiers, comme les fonctions qu'ils occupent, sont assez semblables, même si, ici ou là, sur tel ou tel point de détail, il pourra sembler nécessaire à tout un chacun de procéder, le cas échéant, à quelques ajustements.

Officier, en tant que verbe, est emprunté (1286-1290) au latin médiéval *officiare* : “ remplir sa charge, de manière quasi rituelle, sa fonction ” et “ célébrer un office religieux ”.

Par extension, il est employé plaisamment, en l'usage classique, dans l'expression *bien officier* (1680) : “ bien boire et bien manger ”.

Il a pris, au XVII^e siècle, une valeur figurée : “ agir avec cérémonie ” (1688) et récemment : “ opérer, faire une opération un peu complexe, avec une solennité plaisante ”.

Officier, en tant que nom, est emprunté (1327) au latin médiéval *officiarius* : “ personne pourvue d'une charge ”. Le mot s'employait pour désigner le serviteur domestique, l'agent domanial (1098) et l'appariteur judiciaire (1075).

Officier désigne celui qui détient un office (charge, travail, devoir, service rendu), sens aujourd'hui histo-

rique, mais réalisé dans un certain nombre de titres, les uns archaïques, les autres encore en usage comme *officier de justice* (fin XIVe siècle) : “ titulaire d’une fonction juridique ” ; *officier d’armes* (héraut) : “ chargé, au moyen-âge, de transmettre des messages importants, de régler les cérémonies, de s’occuper des blasons ” ; *officier de santé* (1680) : “ médecin ”, terme repris au XIXe siècle pour désigner une personne autorisée à pratiquer la médecine sans avoir le diplôme de docteur (jusqu’en 1892) ; sous la révolution apparaissent *officier municipal* (1790, Robespierre) : “ personne ayant une tâche dans l’administration des communes ”, puis *officier d’état civil* (1804).

On note encore les termes d’*officier ministériel* (1807) : “ personne ayant charge d’un office ministériel ou public ”. *L’officier public* s’en distingue, car il est investi d’un office auquel sont rattachées des fonctions indépendantes de cette administration.

En dehors du domaine administratif, le mot a désigné un domestique de grande maison, spécialement celui qui s’occupait du service de la table. Le langage de la restauration l’emploie encore, parfois, pour le personnel affecté à l’office.

Cependant, l’usage dominant en français moderne concerne les hiérarchies de police et militaires, d’abord en marine à partir du XVIe siècle, officier étant alors employé pour désigner le marin détenteur d’un grade lui permettant d’exercer le commandement (1529). Dans l’armée de terre, le titre est d’abord élevé. Ce n’est qu’au XVIIe siècle qu’on parle de bas officiers à propos des sergents et capo-

raux. Depuis l'organisation moderne de l'armée, officier recouvre les grades d'officiers généraux (général), officiers supérieurs (de colonel à chef d'escadron, de bataillon, de capitaine de vaisseau à capitaine de corvette) et officiers subalternes (du capitaine au sous-lieutenant); au-dessous sont les sous-officiers (de l'adjudant au sergent) et les hommes de troupe.

Le mot désigne également le titulaire d'un grade dans un ordre honorifique (1704), notamment la Légion d'honneur.

Le féminin *officière* (XIV^e siècle) est rare sauf au sens particulier de " religieuse titulaire d'un office dans une communauté de femmes ". Il désigne parfois la femme qui détient le grade d'officier dans l'armée du salut, alors qu'on parle plutôt, dans l'armée, de *femme officier*.

Sur le plan maçonnique, Daniel Ligou précise que le terme d'*officier*, emprunté à l'Ancien Régime, désigne les frères " chargés d'un office ", au sein d'un Atelier.

Sur le plan historique, il ajoute que les premiers documents anglais ne parlent guère que du *Maître* et des *Surveillants* puis des " Stewarts ". c'est en France, après 1735, que l'état-major, jusqu'alors limité à trois membres, se développa. La loge " Coustos ", en 1736-1737, possède déjà un *Secrétaire* et un *Trésorier*. Puis le " frère qui circule dans la loge " devint le *Maître des Cérémonies*, l'*Orateur* déchargea le Vénérable des discours d'apparat. Apparaissent alors, le " Préparateur ", futur *Couvreur*, et

surtout le “ Frère Terrible ”, futur *Grand Expert*. Vers 1750, les officiers des loges françaises sont, à peu de choses près, ceux que nous connaissons aujourd’hui.

Ce que nous disons reste valable pour la plupart des obédiences françaises, et les principaux rites, réserve faite de quelques différences marginales. Il n’en est pas de même en ce qui concerne certaines obédiences dans la filiation de la Grande Loge d’Angleterre, et pour certains rites qu’on qualifiera de plus ésotériques ou plus hermétiques.

Au Rite Français, Ecosais Ancien et Accepté, Ecosais Rectifié, la loge aux grades symboliques comprend : un Président appelé Vénérable, deux Surveillants, l’Orateur, le Secrétaire (qui composent les cinq lumières), le Grand Expert, le Maître des Cérémonies, le Trésorier, l’Hospitalier, le Couvreur. Ce sont là les dix officiers principaux. Ces “ dix ” sont, comme Jean Boucher le note avec raison, absolument indispensables au fonctionnement d’une loge, tandis que celle-ci peut être ouverte en présence seulement de sept officiers, les sept qui occupent un “ plateau ” (les cinq Lumières, le Trésorier et l’Hospitalier).

À côté de ces dix officiers, l’Atelier doit nommer un *Garde du Sceau*, un *Archiviste Bibliothécaire*, un *Architecte*, un *Maître des Banquets* et un *Porte-étendard* ; ainsi qu’un *Maître de la colonne d’harmonie (musique)*.

Il peut être nommé également un *frère Servant* et des *adjoints* aux offices d’Orateur, de Secrétaire, de Grand

Expert, de Maître des Cérémonies, de trésorier et d'Hospitalier. Ils jouissent, lorsqu'ils sont en exercice, des mêmes droits et prérogatives que les titulaires, de même que tout frère remplaçant momentanément un officier absent ou empêché.

Il est en outre constitué une *Commission des Finances* et une *Commission de Solidarité Maçonnique*.

Pour être éligible à la fonction d'officier d'une loge, il faut avoir six mois d'activité dans celle-ci (sauf le cas où elle a été installée depuis un moindre délai), être électeur et posséder le grade de maître. Dans le cas particulier du Vénérable, il faut avoir deux ans de maîtrise et un an d'activité dans la loge (sauf si celle-ci a été installée depuis une période inférieure à deux ans, aucun membre ne remplissant les conditions d'autre part).

Par dérogation à ce qui précède, les Apprentis et Compagnons peuvent être élus adjoints aux Offices de la Loge, mais sans être autorisés pour cela à prendre part à des travaux d'un grade plus élevé que le leur.

Toutes les fonctions maçonniques sont électives, et annuelles (30 juin au plus tard) pour les offices de la loge.

Il existe des incompatibilités réglementaires entre certaines fonctions.

L'exercice d'une fonction maçonnique ne donne droit à aucune rétribution.

Tout titulaire d'une fonction maçonnique ne peut, sans motif reconnu valable, être absent à plus de trois ré-

unions consécutives de l'organe auquel il participe, sous peine d'être considéré ipso facto comme démissionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement du Vénérable c'est, dans l'ordre, le Premier, le Deuxième Surveillant, le Grand Expert, un des anciens Vénérables puis un des plus anciens Maîtres qui prennent le maillet. Le Vénérable Maître en chaire ou son suppléant, qui prend pendant toute la tenue le titre de Vénérable, désigne d'office des suppléants aux officiers absents. En principe, l'officier arrivé après cette nomination ne récupère pas son office et va s'asseoir sur les colonnes.

Il appartient au **Vénérable Maître en Chaire** de convoquer la Loge, d'ouvrir, de diriger et de fermer les travaux, de procéder aux initiations et de conférer les grades, d'assurer le bon déroulement et l'ordre des tenues. Il dirige l'administration de la Loge et à ce titre contrôle le travail des autres officiers, signe les tracés, reçoit, ouvre et règle la correspondance, ordonnance les dépenses autorisées par la Loge. Il est, de droit, Président de toute Commission et chef de toute Délégation de la Loge qu'il représente dans les cérémonies et pour les relations extérieures. Il signe les planches officielles.

Les fonctions de **Surveillants** sont très importantes dans l'atelier (Daniel Ligou) : c'est avec leur aide que le Vénérable ouvre et ferme les travaux; comme lui, ils tiennent le maillet (d'où l'appellation de deuxième et troisième maillet qui leur est quelquefois donnée); au moment de l'ouverture des travaux, ils doivent, armés de leur maillet, passer le long des colonnes pour vérifier si tous les

frères présents sont Maçons réguliers en les faisant mettre à l'ordre. Pendant les travaux, les Surveillants ont la direction de leurs colonnes et c'est à eux que chaque frère des colonnes doit s'adresser pour avoir la parole. Ils demandent la parole par un coup de maillet. Ils l'obtiennent pour eux-mêmes de préférence à tout autre frère qui l'aurait demandée, l'Orateur excepté. Ils transmettent sur leurs colonnes respectives les annonces du Vénérable Maître en chaire, y maintiennent l'ordre, le silence et peuvent retirer la parole aux frères qui la prendraient sans l'avoir obtenue. Ils ne peuvent être repris en séance par le Vénérable Maître en Chaire. En cas d'absence de l'un d'eux, il sera remplacé en priorité par le Grand Expert.

Ils sont les initiateurs des jeunes Maçons. Les apprentis sont confiés au second Surveillant, les Compagnons au premier Surveillant. A ce propos Wirth écrit : *“ le deuxième Surveillant a pour mission de diriger le travail des Apprentis, le soin de parfaire l'instruction des Compagnons incombant au premier Surveillant. Celui-ci, cependant, est moins chargé d'instruire théoriquement que de stimuler les initiatives individuelles. Un art ne s'inculque pas. Le nouveau Compagnon sait d'ailleurs travailler et c'est essentiellement par la pratique qu'il se perfectionnera chaque année... Le pédagogue, le théoricien qui approfondit la raison des choses, c'est dans une loge, le deuxième Surveillant qu'il faut se représenter comme tenant le fil à plomb. Cet instrument enseigne à rentrer en soi-même, à pénétrer au début dans le cabinet de réflexion, puis à trouver plus tard le chemin de la Chambre du Milieu. Il appartient donc au deu-*

xième Surveillant de guider les premiers pas de l'apprenti, de le mettre dans la bonne voie et de l'y maintenir ”.

L'**Orateur**, nous dit Daniel Ligou, est le quatrième officier de la loge. Il siège à l'Orient, à la gauche du Vénérable, vis-à-vis du Secrétaire. Un des principaux officiers dans les loges françaises et écossaises, il n'existe pas, ou facultativement, dans les loges anglo-saxonnes ou américaines. Ses fonctions sont doubles : il est le gardien de la Constitution, du règlement général de l'Obéissance et éventuellement du règlement particulier de la loge ; il est Orateur stricto sensu, c'est-à-dire qu'il lui appartient, dans certains cas, de prononcer des “ morceaux d'architecture ”.

Sa première fonction lui donne de très grands pouvoirs. Il peut s'opposer à toute délibération qui serait contraire à la Constitution ou au règlement général, et même, dans l'intérêt de la Loi, reprendre le Vénérable. En cas de litige de cet ordre, il peut saisir directement l'Obéissance. Dans une discussion, il demande directement la parole au Vénérable Maître en Chaire, qui la lui accorde immédiatement, s'il la sollicite “ dans l'intérêt de la loi ”. Lorsque la discussion est close, lorsqu'un vote est nécessaire, le Président doit demander “ les conclusions du frère Orateur ” que celui-ci doit donner brièvement, sans les motiver, qu'il ait ou non pris part à la discussion. On ne peut voter que sur “ les conclusions du frère Orateur ” qui servent donc à fixer, plus qu'à orienter, le vote. Après quoi, il ne peut être demandé la parole par aucun frère.

L'Orateur assiste au dépouillement des scrutins et signe les planches officielles.

La seconde fonction lui fait un devoir de faire des morceaux d'architecture après les initiations et les augmentations de salaire, discours qui doivent porter sur les principaux symboles du grade. Il est chargé de donner lecture en séance des communications officielles de l'obédience. Il présente à chaque fête d'ordre le compte-rendu d'activité de la Loge et célèbre les cérémonies funèbres.

Le **Secrétaire** est chargé de tenir le Livre d'Architecture, de donner lecture à chaque tenue du tracé des précédents travaux qui, une fois adopté par la Loge, doit être signé par le Vénérable Maître en Chaire et par lui. Il doit, dans ce tracé, consigner la lecture des diverses pièces émanant du Grand Orient de France et le produit du tronc de la Solidarité Maçonnique.

Il tient un registre matricule, conforme aux besoins, des divers documents et, sous la direction du Vénérable Maître en Chaire, il est chargé des convocations, de la correspondance et de dresser les divers tableaux, notifications et questionnaires qui doivent être adressés à l'obédience. Il est chargé de l'apposition du sceau de la Loge en l'absence du Garde du Sceau.

Placé à l'Orient, il demande directement la parole au Vénérable Maître, assiste au dépouillement des scrutins et signe les planches officielles.

Le **Grand Expert** est spécialement chargé de s'assurer des qualités maçonniques de chaque visiteur, de tuiler et de rendre compte du résultat de sa mission au Vénérable Maître en Chaire. Il accompagne les dignitaires de l'Ordre à l'Orient avec le Maître des cérémonies.

Avec ses adjoints, il fait régner l'ordre et le silence, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du temple et exécute ce qui est prescrit par le Vénérable Maître en Chaire.

Il recueille les boules et bulletins de vote et assiste au dépouillement des scrutins, fait préparer les épreuves et conduit les impétrants à cette occasion.

Le **Trésorier** est chargé du recouvrement et de l'encaissement des cotisations, droits d'admission et d'augmentation de salaire et plus généralement de toutes sommes dues à la Loge.

Il a la garde des deniers, objets précieux et titres représentatifs de capitaux appartenant à la Loge. Il règle les dépenses de la Loge sur pièces justificatives ordonnées par le Vénérable Maître en Chaire. Il délivre un reçu pour toute somme encaissée et enregistre les recettes et dépenses opérées.

Il doit dresser et présenter tous les six mois, au plus tard en avril et en octobre, la situation financière de la Loge. Il est responsable du paiement régulier de toutes sommes dues par la Loge à l'obédience Sa comptabilité doit être vérifiée et arrêtée chaque année dans la séance

qui précède les élections générales et chaque fois qu'il vient à être remplacé dans le courant de l'année.

L'**Hospitalier** favorise la manifestation de la Fraternité au sein de la Loge. À ce titre, il doit être attentif à toutes les difficultés morales ou matérielles que peuvent rencontrer les frères et prendre les initiatives qui conviennent. Il est chargé de la circulation du tronc de la Solidarité Maçonnique, de l'encaissement et de la garde des deniers, objets précieux et titres représentatifs de capitaux recueillis à cette fin, de la remise de tout secours alloué par la Loge sur ordonnancement du Vénérable Maître en Chaire. Pour le surplus, il exécute et rend compte de même manière que le Trésorier.

Le **Maître des cérémonies** est chargé de diriger le cérémonial, d'introduire les visiteurs sur l'ordre du Vénérable Maître en Chaire, de les placer, de distribuer les boules ou bulletins de vote, de faire circuler le sac aux propositions.

En maçonnerie, on emploie l'expression " couvrir le Temple " dans le sens de " sortir du Temple " pendant que les travaux continuent. Ce peut être une sanction. Le Vénérable peut obliger un frère indiscipliné à " couvrir le Temple ". Si un frère doit quitter la tenue pour une raison quelconque, il doit, avant de " couvrir le Temple ", demander l'autorisation et s'acquitter de ses obligations envers le Tronc de la Veuve.

Le terme “ couvert ” ou “ à couvert ” ou encore “ clos et couvert ” s'emploie pour préciser que les profanes sont éloignés et que l'on peut vaquer en sécurité aux travaux maçonniques : “ le Temple est couvert ”. l'expression inverse est “ il pleut ” ou “ il neige ”.

Il appartient au frère **Couvreur** de s'assurer de la sécurité du Temple. Il assiste les experts dans tout ce qui se rapporte à la sûreté des travaux intérieurs. Il se tient près de la porte du Temple qu'il n'ouvre que sur ordre du deuxième Surveillant. Il s'assure du fait que le Temple est couvert (que nul profane ne puisse y pénétrer, surprendre ou entendre ce qui s'y dit), et informe le Premier Surveillant qui informe à son tour le Vénérable de la présence de frères sur les parvis. Il appartient au Vénérable Maître en Chaire de leur donner, au moment où il le juge bon, l'entrée du Temple. Il a la charge du port de l'étendard de la Loge en l'absence du Porte-Etendard.

Une vieille tradition veut que le Vénérable sortant de charge assume cet office. C'est une leçon de modestie³, mais aussi, sur le plan symbolique, le passage de l'Orient à l'Occident.

Le collège d'officiers est par ailleurs constitué du **Garde du Sceau** (conservation et apposition du Sceau de

3 Parce qu'il n'est plus dans la lumière de l'Orient (le premier qui reçoive la lumière du soleil à son levée, qui la reflète et la répercute); qu'il n'est plus celui qui ordonne la tenue; mais le réel plateau d'humilité (opératif et non symbolique) serait celui de maître des banquets. Pour autant s'il reflète la lumière le Vénérable ne la reçoit que de son atelier, dont il reçoit la confiance, et parce qu'il l'incarne temporairement; c'est la quintessence du rite français, et ce qui le différencie des autres rites; c'est un rite de liberté.

la Loge), de l'**Archiviste-Bibliothécaire** (garde, classement et conservation de toutes pièces relatives au fonctionnement de la Loge et du Grand Orient de France), de l'**Architecte** (inventaire et réparations du mobilier de la Loge, réparations locatives de l'immeuble), du **Maître des Banquets** (ordonnateur des banquets), du **Porte-Étendard** (conservation et port de l'étendard de Loge), du **Maître de la colonne d'harmonie** (en charge des planches musicales), auxquels peut être éventuellement ajouté un **Servant** (service de la Loge).

L'**installation des officiers** aura lieu à la première tenue de l'Atelier qui suit le Convent de septembre et ce, avant le 31 octobre. Avant d'être reconnus, ils doivent prêter serment d'observer fidèlement la Constitution et le Règlement Général.

Le Vénérable maître en Chaire, dans les loges travaillant au rite français, est installé par son prédécesseur ou, en son absence, par l'officier sortant le plus élevé dans l'ordre hiérarchique; le cas échéant par un ancien vénérable de l'atelier, ce qui n'a rien d'honorifique, mais manifeste d'abord un processus de continuité, par conséquent la chaîne d'union. Finalement au rite français un atelier s'installe par lui-même, en pleine souveraineté et liberté, lesquelles sont assumées temporairement par le frère ou la sœur qu'il a délégué pour le faire. C'est la manifestation collective du telos des membres de la loge. A l'inverse, dans les loges travaillant à d'autres rites, c'est un représentant de l'obédience qui installe, ce qui signifie que la sou-

veraineté se situe ailleurs que dans la loge, dont elle n'est que le maillon d'un ensemble plus vaste, qui lui reconnaît son existence. Si bien qu'on peut penser qu'entre le rite Français et les autres rites existe la distinction autonomie/hétéronomie, d'un côté une existence qui fait l'essence, de l'autre une essence qui s'exprime dans une existence.⁴

Immédiatement après, le nouveau Vénérable Maître en Chaire (ou le Vénérable Maître installateur) procède à l'installation des autres officiers élus avec lui. Tout d'abord et simultanément, il installe et fait reconnaître les deux Surveillants, puis collectivement les autres officiers, l'Orateur prêtant l'obligation au nom de tous.

Si le nouveau Vénérable Maître en Chaire n'est pas présent, il est procédé aux autres installations selon l'ordre hiérarchique. En cas d'élections partielles, chaque nouvel élu peut être installé séance tenante.

La place des officiers varie selon le rite. A titre d'exemple, le rite français place le Vénérable au centre de l'Orient avec à sa droite le Secrétaire et à sa gauche l'Orateur. A la Colonne du Nord se trouvent le Second Surveillant qui siège à l'Occident et, tout près de l'Orient, l'Hospitalier et le Maître des Cérémonies. Symétriquement, à la Colonne du Midi, se trouvent le Premier Surveillant, le Trésorier et le Grand Expert. Le Couvreur est "intérieur" et se place entre les deux Colonnes. Au rite Ecossais, il y

⁴ Il s'agit là d'emprunts, d'une part, au vocabulaire kantien, et d'autre part au vocabulaire Sartrien, notamment celui de « *l'Être et le Néant* », même nous utilisons plus ces références d'une manière analogique, donc approximative, que dans toute leur rigueur conceptuelle.

a l'inversion des Colonnes. Aussi, le Premier Surveillant siège-t-il à la tête de la Colonne du Nord et le second à celle du Midi, mais cette inversion de place ne conduit pas à une inversion de fonctions ; mais produit peut-être une meilleure visibilité de sa colonne ; donc un surveillance pleine et entière.

La coutume maçonnique consacre le terme de “ **collège** ” au groupe constitué par l'ensemble des officiers.

Au sens général, le mot “ collègue ” est emprunté (v 1308) au latin *collegium* : “ ensemble, corps (de magistrats, de prêtres) ” et au moyen-âge “ communauté de laïcs ou de religieux ”.

Le “ collègue ” désigne un corps de personnes revêtues de la même dignité, spécialement dans le cadre d'une confrérie religieuse (v 1308). Ultérieurement, dans un contexte juridique, il se dit de l'ensemble des électeurs appartenant à une même circonscription ou à une même catégorie, convoqués en vue d'une élection (1812). Dans un collège on se trouve donc entre collègue, ce qui indique proximité de pensée, similitude des buts poursuivis, égalité des personnes.

Le “ **collège des officiers** ” désigne, en Loge, la *somme* des officiers de l'Atelier, chacun étant tenu à son rôle propre et à la responsabilité de sa charge. L'ensemble des officiers peut être assimilé à un “ corps ” dont la seule vertu est celle de la *réflexion commune*, dans l'intérêt de la

loge en particulier et de la Maçonnerie en général, mais *dénué de tout pouvoir décisionnel*.

La Loge, adulte, au sens de responsable, consacre sa Liberté dans la recherche de la Vérité, par la seule expression du travail commun, réalisé par chacun, en ses diverses Tenues.

Réaffirmons-le nettement, avec force et vigueur, le collègue d'officiers ne saurait être une instance décisionnelle, mais simplement une instance régulatrice, facilitatrice. Il ne peut être un organe reconnu d'un quelconque pouvoir, sauf à s'arroger une importance qui, le plus souvent, ne figure pas dans les textes, pas plus les diverses constitutions que les différents règlements ; alors que dans beaucoup de loges il tend à devenir un organe de pouvoir.

La loge est donc le seul véritable collègue, à la fois rassemblement au centre de l'union d'une collection de maçons libres, et donc différents, et expression de valeurs universelles et communes, définies d'une manière démocratique. Ainsi la loge est bien conforme à la définition que notre frère Littré donne de collègue (corps de personnes revêtues de la même dignité), à savoir unité et diversité, dans l'égalité. C'est pourquoi la métaphore biologique est utilisée : un corps (l'atelier) ayant une expression propre, composé de cellules (les francs-maçons) à la fois autonomes et associés. C'est pourquoi, même individuellement, séparément, y compris le Vénérable Maître, les offices, pas plus que le collègue, ne disposent de l'absolue et entière souveraineté. Ils ne sont qu'un exécutif à qui, temporairement, pourra être délégué, de manière in-

finiment précaire et révocable, une parcelle, un fragment de souveraineté. Les offices constituent ici les organes qui n'ont qu'un rôle de facilitation et de fonctionnement du corps, dont ils sont issus et un élément, tous différents, tous indispensables, mais qui à eux seuls ne sont pas tout le corps comme ils ne le résument pas.

Par conséquent les officiers, maîtres-maçons élus par leurs frères, pour remplir un office, une fonction, de façon à permettre à l'atelier de travailler mieux et plus, en facilitant la construction du temple, ne constituent pas une académie, où ils seraient distingués des autres frères, en raison de vertus particulières. C'est la loge toute entière, en tant que centre de l'union qui est une académie, qui distingue les vertus de ceux qu'elles rassemblent pour les fortifier, les solidifier, les transformer. La notion de collègue d'officiers est donc presque un abus de langage, un abus de fonction, un abus de droit (le règlement ne le mentionnant pas; ou si peu; et s'il le fait, c'est, somme toute, en contradiction avec l'éthos de la maçonnerie) et dès lors un risque toujours possible pour la démocratie interne de la loge. En conséquence on ne devrait parler que des officiers qui seront, chacun à son tour, aux différents offices, qu'ils rempliront provisoirement, de par les suffrages de leurs frères, pour le bien de tous et l'intérêt commun, du mieux qu'ils pourront, avec ardeur, zèle et persévérance. Ce peut donc être un des rôles de l'orateur de rappeler à chaque officier un devoir de modestie.

Ainsi va la Maçonnerie... oubliant les grands soirs et les hommes de providence...

**

EPIPHANIE OU MAIEUTIQUE

L'orateur a la charge des planches rituelles, et tout particulièrement des planches d'accueil, prononcées lors de l'initiation, comme ensuite des planches qui scandent un parcours maçonnique : augmentation de salaire au grade de compagnon, exaltation à la maîtrise. Entrer en maçonnerie, y rester également, y faire un chemin « per gradus debitos » manifestent un engagement. S'il veut donner pleine dimension à ses planches, pleine substance, en faire surgir tout le sens, un orateur doit se questionner lui-même, en amont, au préalable, sur ce qu'est l'engagement maçonnique, sur le sien propre d'abord, à l'issue, en quelque sorte, d'un travail d'introspection, d'autoanalyse, qui n'est rien d'autre que ce que suggère aussi l'initiation, c'est-à-dire un connais-toi toi-même permanent et renouvelé. C'est pourquoi il a semblé pertinent de s'interroger sur les similitudes et les différences qui peuvent se rencontrer entre une démarche initiatique et une démarche psychanalytique, qui, l'une comme l'autre, ont cette fonction de connaissance, de mise au jour, de révélation, des ressorts intimes qui animent nos parcours humains.

Se questionner sur l'évolution de son propre engagement maçonnique, c'est déjà, au-delà du caractère introspectif et catamnastique de l'analyse, au-delà de la nécessaire réflexion qu'elle suppose sur la démarche initiale, en

quelque sorte, chercher à poursuivre inlassablement l'effort vers la construction de son temple intérieur, tenter toujours de le parfaire en dégageant les lignes de force et de fracture d'une existence, et c'est donc, ce faisant, dégager des raisons d'être, de faire, d'agir, de la pierre brute de la quotidienneté qu'est toujours, peu ou prou, le "*miserable petit tas de secrets*"⁵ qui constitue la trame de nos vies. C'est aussi identifier dans la bruyance, l'agitation, la lourdeur de la matière des faits dans laquelle nous baignons, nos argiles, ce qui fonde le socle de ses engagements et de ses convictions, pour les ciseler, les embellir, les améliorer, et mettre ainsi en pleine lumière les piliers auxquels adosser son parcours et sa réflexion, les " je ne sais quoi ", les " presque rien " qui font que tout peut être différent par la volonté d'un choix qui transforme, modèle et construit, et qui pourtant reste toujours "*quelque part dans l'inachevé*"⁶ et le vouloir, jamais achevé, toujours recommencé..

Se questionner sur l'évolution de son engagement maçonnique, par le travail nécessaire de l'interrogation, c'est cependant déjà le faire évoluer, et dès lors répondre par l'affirmatif à la question posée, du fait même de vouloir y répondre. Voilà bien là un travail d'essence philosophique, maïeutique socratique, discours de la méthode, laquelle en soi est déjà processus de transformation et d'évolution, le "*deviens ce que tu es*" proclamé par Jean Guéhenno, dans son ouvrage " changer la vie ", le risque assumé de la liberté malgré tout qui porte Sisyphe à es-

5 Selon l'expression de Malraux dans « *les voix du silence* ».

6 Référence à Vladimir Jankélévitch

calader la montagne avec son rocher des contraintes, qui n'est autre que « *l'amor fati*⁷ » des grecs anciens.

Ainsi, faut-il le dire, les circonstances et les conditions de l'engagement initial, initiatique, sont-elles amenées très vite, et presque sans en avoir l'air, à évoluer, du fait même de la singularité de l'initiation, de son approfondissement vers l'épuration qu'elle se donne comme projet d'atteindre par le travail de soi sur soi qui lui succède, dans l'interaction sans cesse plus grande et de mieux en mieux maîtrisée avec l'universalisme des idéaux maçonniques, et la confrontation aux engagements, histoires, trajectoires des frères et des sœurs.

Mais dire ce basculement, ce bousculement de l'impur à l'épuration ne dispense pas du questionnement sur l'origine de l'engagement, sur le comment et le pourquoi d'un choix, sur cet accord des volontés, cette rencontre singulière d'un profane et souvent d'un parrain qui se reconnaissent comme tels.

Répondre au comment, c'est dire les enquêtes, et puis les voyages, et puis la lumière ; l'avant-l'après. Mais c'est aussi s'abriter derrière le visible, se réfugier dans le connu, exposer le formel. En revanche répondre au pourquoi n'est qu'approximation, tentative, effort, exigence, pour aller au-delà du miroir, par-delà l'horizon des limbes, de la représentation à la volonté⁸, du visible vers l'invisible, dans l'opacité de soi-même, vers l'impénétrable

7 « deviens ce que tu es », c'est-à-dire, en langage aristotélicien, passer de puissance en acte ; ce qui est bien l'effet de la reconnaissance maçonnique et de l'initiation.

8 En utilisant le vocabulaire de Schopenhauer.

de son être, qui pourtant s'affiche aussi tel qu'il est, totalement lui, dans la multiplicité des infinitésimales actions de chaque jour, qui font pourtant qu'on est ou pas du côté du bien ou du mal.

Initialement, dans cet avant de l'initiation, à l'origine de l'engagement maçonnique, se trouvent donc le hasard d'une rencontre, l'exemplarité d'un témoignage, la démarche de quelqu'un, d'un ami de l'humanité⁹, qui va se découvrir frère ou sœur en dévoilant son appartenance, sa qualité de maçon, un parrain qui assume le risque du refus, de l'indifférence, peut-être de l'échec, qui offre d'accompagner, de guider, d'éclairer le passage.

Pourquoi un maçon décide-t-il, à un moment, de se dévoiler ? Quelle belle confiance faut-il avoir en l'autre pour faire ce pari sur l'avenir ; quelle volonté aussi de transmettre pour désirer si fortement permettre à un autre, profane, une progression vers l'intérieur de lui-même, au plus loin dans la nuit des interrogations, au plus intense d'une exigence et d'un respect pour soi-même, comme aussi pour l'humanité !

Dans l'instant d'une phrase, par le son d'un mot, le souffle d'une parole, devenir le dépositaire d'une telle confiance institue un entre-deux, un temps suspendu, une dialectique de l'avant et de l'après, ce noir et blanc bientôt du pavé mosaïque, dont progressivement se mesurent et

9 Et même s'il s'agit d'une demande spontanée, elle s'étaye sur des anticipations, des interprétations, qui se forment à partir d'attitudes et de comportements forcément incarnées, supportées, par des individus, des personnes, une personne, quintessence d'humanité.

s'intègrent le poids, l'honneur, la charge et la responsabilité.

Devenir dépositaire d'une telle confiance conduit d'abord à des sentiments mêlés : satisfaction et inquiétudes confondues, mais aussi perplexité devant ce hasard de la distinction.

Mais s'engager c'est vouloir fermement être digne de cette distinction. C'est aussi, soudain, percevoir en soi tout l'imparfait à transformer dans le futur, notre prétériorité insatisfaisante ; c'est aussi se regarder fortement, fermement, lucidement, au filtre d'une exigence nouvelle.

Souvent l'engagement initial s'inscrit dans ce cadre-ci, du hasard et de la nécessité ; hasard de la rencontre et du dévoilement, mais hasard provoqué, voulu par un frère ou une sœur qui en désira, pour l'autre, la nécessité, et mit en œuvre un processus de reconnaissance. L'étonnement, alors, peut être sans doute plus grand que l'hésitation et l'incertitude, faisant progressivement place au désir d'agir dans l'attente de la confiance faite, de changer, d'évoluer, de se transformer, sans pour autant renoncer à ses convictions, de se construire autrement sans pour autant cesser d'être soi-même. La nécessité, dès lors, peut devenir chaque jour, devenues en tenues, plus évidente, l'engagement maçonnique agissant comme ciment d'expériences diverses, rassembleur en un même individu, plus tendu, à l'intentionnalité plus vive et plus aiguë, et donc de ce fait plus conscient, mieux conçu, de ce qui apparaît

important et fondateur : assurance que l'homme est perfectible, et qu'il peut évoluer pourvu qu'on l'aide, qu'on l'aime, qu'on croit en lui.

L'engagement maçonnique s'en trouve-t-il affecté, modifié, changé ? Sans doute, mais parce que c'est d'abord un vécu, qui peut devenir passion raisonnée, qui s'entretient par la fréquentation régulière de l'atelier, qui agit comme une irrigation constante, dont le manque peut, à terme, aboutir au dessèchement. On peut même penser que l'anticipation des tenues est presque parfois plus essentielle que la tenue, qui se vit en pensée autant qu'en écoute. Cette vie de pensée qui agit comme un autre soi-même, regard critique dirigé vers son Etre, rappel que les mauvais compagnons restent malgré nos efforts toujours un peu accrochés à notre part d'ombre, ressemble à un phare des tempêtes, qui fait garder le cap malgré les aléas de la vie, mais une telle anticipation ne reste possible que si l'on reste ajointé aux pulsations de l'atelier ; toujours en attente, par conséquent toujours sujet de quête, toujours apprenti ; conclusion partielle et parcellaire, parcours jamais achevé, parce que, peut-être, dans cette nécessité maçonnique d'être toujours apprenti, toujours un peu enfant, la lassitude jamais ne triomphe, et qu'il reste toujours un chantier s'animant à la promesse des splendeurs de l'aube pour réveiller tous les matins du monde.

L'apprenti apprend, mais découvre, tâtonne, essaie, se trompe, expérimente, cherche et recherche, tente de comprendre, c'est-à-dire qu'il met en place des processus divers lui permettant d'acquérir des connaissances, qui

vont s'intégrer progressivement comme des habitudes, qui, comme dit Aristote, sont des actions sans délibération. C'est ainsi que se construisent les hommes, et c'est ce qui leur permet de vivre. Mais si ceci suffit aux actes de la vie quotidienne comme à l'exercice, le plus souvent, d'une activité professionnelle, cela peut sembler insuffisant dès lors qu'il s'agit de la vie morale, de ce qui nous anime, et de ce qui détermine et motive nos actes d'humanité. C'est pourquoi s'interroger sur les motivations de nos actes, les déterminants de nos adhésions et convictions, est nécessaire, peut-être indispensable, constituant un acte de raison ouvrant vers un « connais-toi toi-même », démarche qui est celle aussi bien de la progressivité maçonnique que de la cure analytique. Il est donc intéressant de s'interroger sur les apports, convergences et différences de l'une et l'autre démarche.

La psychanalyse, et la maçonnerie confrontent au « connais-toi toi-même ». C'est une évidence en ce qui concerne la psychanalyse. Car chacun sait qu'avant d'être analyste il faut être analysé, puis analysant, c'est à dire analyste en formation, apprenti-analyste, qui lui aussi dégage la pierre brute de sa gangue de matière, de prénotions, d'a priori, en percevant ce qui en lui fera obstacle, fera écran, fera déguisement, résistance.

On sait en effet, depuis que Freud est passé dans le domaine public, pour le plus grand bien d'ailleurs des jeunes filles en fleur et des adolescents en sueur, qui savent désormais que s'ils sont sourds, la responsabilité

en incombe au baladeur principalement, et certainement pas à la masturbation, que le moteur de la démarche thérapeutique est le transfert et le contre-transfert. Ceci impose à celui qui se place en position d'analyste par rapport à l'analysé, de connaître ses lignes de forces et de faiblesse, d'être lucide sur ses réactions et ses émotions, de reconnaître ses préjugés et préventions, de composer avec ses angoisses et avec ses défenses, sans que pour autant cette connaissance de soi, de son intériorité, de ses limites, tarienne la manifestation nécessaire de l'affectivité, dessèche le sentiment, abolisse l'authenticité, dévitalise la spontanéité.

C'est là toute la difficulté de la neutralité bienveillante considérée comme exigence première et devoir impérieux de tout analyste, alors même qu'il lui arrive de se trouver confronté à l'indicible morcellement de la psychose, à la perplexité de la reconstruction délirante, à la rigidité des symptômes de compromis, à la douleur de la dépression. Mais c'est aussi ce que la formation et l'expérience apprennent à dépasser. Car il faut, tout en respectant la liberté de l'autre, s'offrir à lui comme moi-auxiliaire, agir finalement comme un mot substitué pour qu'il retrouve sa parole perdue, pour qu'un homme neuf renaisse libre des scories de l'aliénation.

On l'aura compris, le connais-toi toi-même, est nécessaire et indispensable en psychanalyse, mais l'est-il tout autant en maçonnerie ? Ce n'est pas forcément évident, puisque, dans un premier temps, la question du faire est